

Lille, le 9 janvier 2013

Communiqué de presse

MOUVEMENT DU COMITE DES SANS-PAPIERS :

CONSTATANT LA LENTEUR DU DEPOT DES DOSSIERS, LE PREFET PROPOSE AUX ASSOCIATIONS DES MESURES POUR ACCELERER LE PROCESSUS



Comme proposé par le préfet du Nord, le comité des sans-papiers (CSP) 59 et la Ligue des droits de l'Homme (LDH) ont été reçus, pour la quatrième fois, après les rencontres des 6, 19 et 24 décembre 2012, dans un esprit d'écoute et d'échanges, en vue de trouver une issue à la situation actuelle.

Le préfet se félicite des récentes déclarations du CSP 59 selon lesquelles ce dernier souhaite maintenir l'esprit de dialogue.

Deux revendications du CSP ont été abordées au cours de cette réunion :

- l'examen d'une liste de 147 noms (correspondant à la situation de 161 personnes) déposée le 10 décembre 2012 par le CSP. Le CSP et la LDH ont accepté lors de la première rencontre du 6 décembre 2012 que cette liste soit examinée selon la méthode du cas par cas.
- la participation du CSP 59 à une instance formelle du dialogue.

Sur le premier point, le CSP et la LDH ont été informés des résultats de l'examen des dossiers à ce jour :

- depuis la circulaire du 28 novembre 2012 du ministre de l'Intérieur sur l'admission exceptionnelle au séjour, 536 personnes sont venues en préfecture pour recueillir des informations. 100 ont déposé un dossier et, à ce stade, 18 personnes sont régularisables au regard des critères de la circulaire du 28 novembre.
- sur la liste des 147 noms transmise par le CSP 59, 51 personnes sont en situation régulière ou le seront dans les tout prochains jours, sous réserve des décisions de l'OFPPA.

Le préfet a par ailleurs insisté auprès de ses interlocuteurs sur les lenteurs dans le dépôt des dossiers. En effet, si 79 personnes se réclamant du CSP ont bien été reçues en préfecture, seules 5 personnes ont à ce jour déposé un dossier, sans compter les 9 personnes déjà régularisables.

Or, aucune décision d'admission au séjour ne peut intervenir, conformément à la règle du cas par cas acceptée par tous, sans un minimum de dossier, ce que chacun peut comprendre.

Dans ces conditions, le préfet a décidé, pour accélérer le dépôt et le traitement de ces dossiers, de réunir demain jeudi 10 janvier la commission consultative départementale de réexamen des situations administratives des étrangers (CODRESE).

Cette réunion a pour objet de demander aux neuf associations membres (Emmaüs, Ligue des droits de l'Homme, Secours catholique, CIMADE, MRAP, AIDA, Voix de Nanas, Parce que des hommes y vivent, SAFFIA) de prêter assistance, pour les démarches en préfecture, aux personnes qui n'ont pas encore déposé de dossier. Pour cela, un accueil spécifique leur sera dédié, ainsi que des créneaux horaires spécialement réservés au service des étrangers (12-14 rue Jean Sans Peur à Lille, de 9h à 12h).

Le préfet confirme son engagement de faire examiner tous les dossiers déposés, dans les meilleurs délais et dans le respect des propositions qu'il a faites lors des précédentes réunions et reprises dans ses différents communiqués. Il prendra en compte toutes les dimensions de la situation personnelle de chaque dossier et toutes les possibilités d'examen offertes par les textes.

S'agissant de la participation du CSP 59 à une instance formelle de discussion, le préfet rappelle son souhait de voir le comité se transformer en association, condition nécessaire pour une discussion apaisée et transparente.

Enfin, le préfet est vigilant sur la situation sanitaire des personnes actuellement sous les tentes situées sur le parvis de l'église Saint Maurice. Il est régulièrement informé des maraudes de la Croix-Rouge qu'il a organisées avec l'Agence régionale de santé et rappelle sa préoccupation sur les risques qu'encourent les personnes concernées. A cet égard, il prend acte de l'annonce le 7 janvier 2013 par le CSP 59 d'une évolution des modalités d'action, les personnes concernées acceptant de bénéficier d'apports en nutriment.